

mais dans les circonstances ils réclament une concession qui aurait pour conséquence de nuire au succès d'une entreprise sérieuse en voie d'exécution. Voilà l'erreur que l'on a commise et c'est à cause de cette erreur que je combats le bill en discussion.

Pour moi, j'estime qu'il y va de l'intérêt du pays et je crois mes collègues aussi bon patriotes que moi. Certes, je n'ai aucune prétention au monopole du patriotisme ici, absolument aucune, et je ne doute point que chacun de mes collègues est aussi patriote que moi-même; mais peut-être ne voyons-nous pas les choses sous le même angle, et, à ce sujet, j'aime à concéder à chacun le droit de sa propre opinion.

Je peux me tromper, mais je tiens absolument aux opinions que j'ai sur cette question. Je n'agis sous la dictée d'aucune compagnie de chemin de fer, d'aucun financier ou spéculateur, de personne. J'accomplis ce que je crois être mon devoir dans cette circonstance, voilà tout.

Je suis disposé à donner à cette compagnie les moyens de s'organiser et de construire leur ligne dans des proportions raisonnables. Plus tard, si ces gens nous demandent l'autorisation de prolonger leur voie, je ne m'y opposerai pas, mais je ne saurais consentir à prendre la responsabilité de compromettre la réalisation d'un projet en voie d'exécution et qui va réussir si on ne l'entrave pas.

L'honorable M. SULLIVAN: Je désire donner quelques mots d'explication. Mon nom figure avec celui de notre collègue de la Colombie-Anglaise comme motionnaires du projet de résolution. Je l'ai permis par simple courtoisie.

Je dois dire que les arguments de l'honorable sénateur de Wellington ne m'ont pas converti. Il y a déjà longtemps que mon opinion est faite sur ce sujet. Je crois qu'il est inutile d'argumenter. L'affaire est très simple. MM. Mackenzie et Mann ont entrepris la construction d'un chemin de fer à la baie d'Hudson. Ils sont tous deux des hommes énergiques et de jugement sûr, et ils sont décidés à réaliser leur projet. Tout d'un coup voici une compagnie rivale qui propose d'établir une voie ferrée, non dans le même tracé, mais vers le même objectif. Ces industriels se présentent à nous et déclarent que si le Sénat accorde la concession demandée par l'autre compagnie, il

compromettra gravement la réalisation de leur projet dont l'exécution est commencée et qu'ils se proposent de mener jusqu'au bout.

Voilà le motif que je crois devoir donner au Sénat pour m'autoriser à voter en conséquence.

L'honorable M. EDWARDS: Je dois dire que dès le jour où ce bill a été déposé sur le bureau, je ne savais trop en quel sens je donnerais mon vote. J'ai beaucoup d'admiration pour ce que nous appelons nos trois grands transcontinentaux.

Je crois qu'on porterait préjudice au pays en faisant quoi que ce soit de nature à nuire au développement naturel de ces trois grandes entreprises. Malgré cela, je repousse l'idée qu'il faut livrer le meilleur du Canada à ces trois grands réseaux.

Les populations de l'Ouest paraissent demander l'établissement de la ligne dont il est question. Nous autres, gens de l'Est, nous ne pouvons peut-être pas apercevoir aussi facilement tous les avantages de cette entreprise. J'ai essayé pour ma part de me faire une opinion à cet égard, et je dois avouer que je ne vois pas comment, dans cette contrée immense dont l'étendue et les capacités de production sont énormes, l'octroi d'une concession de chemin de fer pourrait être préjudiciable à tout autre réseau.

Pour moi, je trouve extraordinaires les efforts que l'on déploie pour empêcher une entreprise qui me paraît se présenter d'une façon raisonnable et qui est désirée par les représentants de l'Ouest.

Au sujet de la question des capitaux et de la garantie d'intérêts, je ne crois pas les appréhensions qu'on a exprimées bien sérieuses. Les chemins de fer du Canada ne sont pas construits avec l'argent de ceux qui en prennent l'initiative. Les capitalistes du monde entier commanditent ces chemins de fer et ils sont tous construits d'après le même type. Personne ne place son argent dans la construction de pareils chemins de fer. Cependant, il est toujours bon que les initiateurs soient des hommes de réputation reconnue et, dans le cas qui nous occupe, aucune objection ne peut être soulevée à l'égard de quelque promoteur. Ces promoteurs sont assurément parmi les plus sûrs que le Parlement connaisse et j'estime qu'on n'aurait pas besoin de soulever les discussions que nous avons entendues relati-